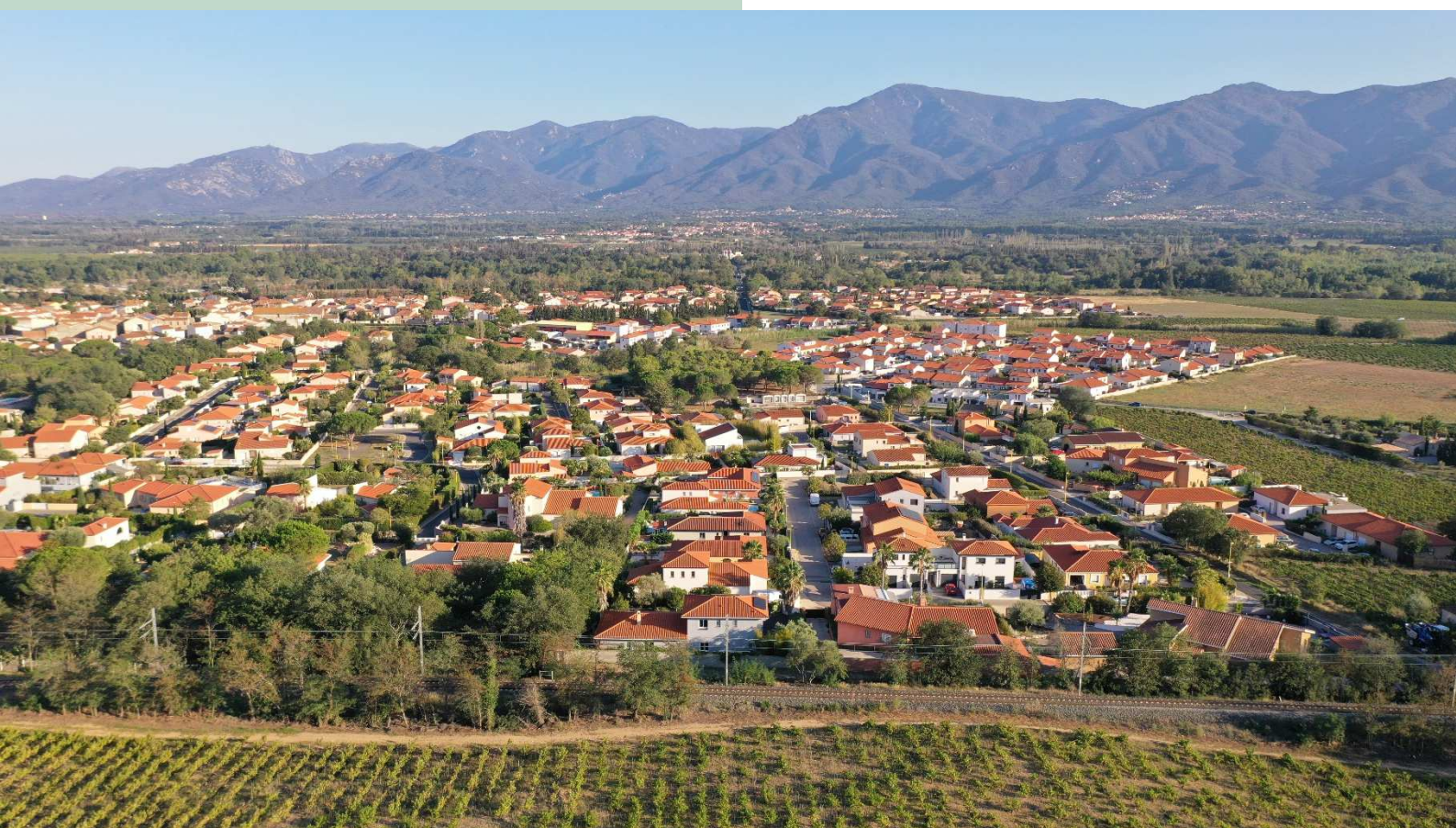




BRULLANOVES



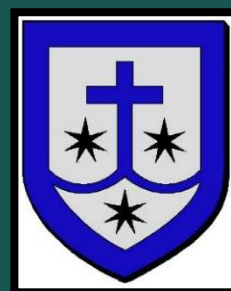
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Ille-Ribérís) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPOS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Ille-Ribérís) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protectes-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



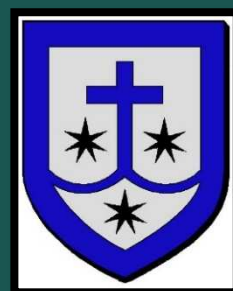
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



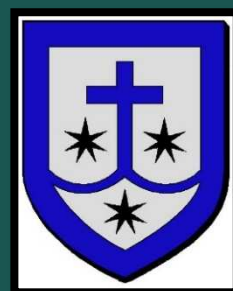
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPOS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



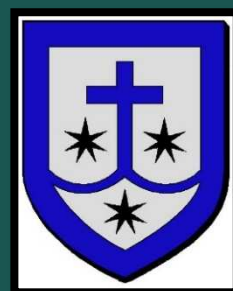
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



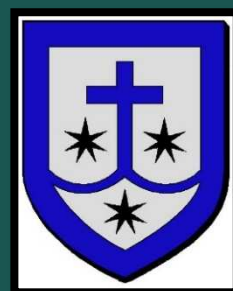
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPOS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.
L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-protoges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



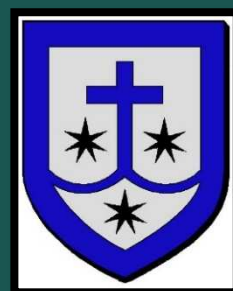
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

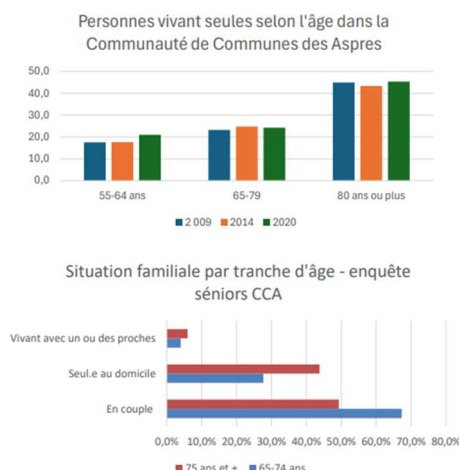
Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m3 de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m3 **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m3 soit 4,98€ TTC /m3.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



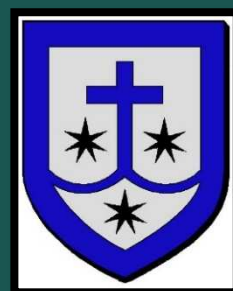
MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RPQS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Avec ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculaneum étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26

22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements :

09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles



BRULLANOVES



MARS - AVRIL 2025

46^{ème} année

BROUILLA

Site : Brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr



Communication du Maire

Nous avons été fortement invités par la Communauté de Communes des Aspres, à répondre à l'expression de l'opposition paru dans le brullanoves de janvier/février sur le sujet de l'eau. Voici notre réponse en plusieurs points.

En premier lieu, l'eau et l'assainissement sont des compétences communautaires et non communales. Les décisions se votent à 39, et la commune de Brouilla possède deux voix. Nous estimons que l'opposition s'est encore une fois trompée de cible.

En second lieu, nous pouvons lire que le sujet a été « succinctement présenté ». Ceci est encore une contre vérité, la commune possède une charte pour la trame des conseils municipaux avec des temps impartis pour chaque sujet ainsi que des temps de parole, ceci afin que les débats ne traînent en longueur et ceci est appliqué dans les 35 000 communes de France. Cette charte a été approuvée au début de mandature et délivrée en format papier à chaque élu. Nous rajoutons que tous les élus reçoivent en temps et en heure les ordres du jour ainsi que tous les documents concernant les ordres du jours et ceci 6 jours avant la date du conseil. Ceci permet donc de traiter en amont tous les sujets et de poser toutes les questions nécessaires par simple coups de téléphone ou par mail aux services concernés et donc d'alléger les séances de conseil.

Dernier point et qui n'est pas des moindre à nos yeux, notre directrice générale a développé ce point sur l'eau donc le mot « succinctement présenté » est à son encontre. Nous informons donc les contribuables de Brouilla que notre directrice générale était en poste sur la Communauté des communes ACVI (des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès) et sa spécialité et son corps de métier étant justement l'eau et l'assainissement, avant de nous rejoindre. Le groupe majoritaire apporte son soutien plein et entier à notre directrice générale pour qui ses compétences et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nous estimons que ces écrits sont déplacés, fortement désagréables et sans aucun fondement.

Pour faire court, le texte est vide de véritable analyse ni véritables questions mais pas d'intentions que nous venons de citer. Aves ces éléments nous sommes convenus dans le groupe majoritaire ainsi qu'à la communauté que cette « expression de l'opposition » était plus politique et plus populiste que technique. Malgré le préalable mettant en avant un temps de travail important d'analyse des données du RQPS Eau Potable : les divers éléments mis en lumière montrent surtout une parfaite méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de façon générale et d'une Délégation de Service Public en particulier ceci est la partie politique. On passe sur l'introduction et la conclusion qui ne sont là que pour « effrayer le citoyen » en évoquant le sujet du manque d'eau sans aucune contextualisation ni source, « il est de notoriété que », activer les peurs, déformer la réalité, cela s'appelle du populisme.

Quelques informations que nous avons déjà formulées, à Brouilla notre forage est stable, il est en bord de rivière, il est dans le quaternaire, nappe peu profonde qui se recharge à chaque pluie, de plus nous sommes maillés à d'autres forages par un tuyau avec la nappe du pliocène donc aucune pénurie d'eau n'est à envisager. Nous sommes en accord sur le fait qu'il ne faut pas la gaspiller.

Sur le point 1 : c'est un constat des pertes en eau des réseaux à l'échelle communautaire et il n'est pas discutable ! Ce qui l'est, c'est le terme « **facturés** » qui vient qualifier les 813 197m³ de pertes ; **en effet, ces volumes ne peuvent pas être facturés puisqu'ils ne sont enregistrés sur aucun compteur abonné** ; on pourrait aussi discuter le « partis dans la nature » en expliquant qu'il s'agit plutôt, à Brouilla, d'un « retournés dans la nature » puisque les volumes perdus reviennent dans la même nappe d'où ils ont été extraits ; **la vraie perte est**, dans ce cas, celle due au pompage et au traitement qui est **intégralement supportée par le délégataire** au titre de ses risques et périls dans le cadre du contrat de DSP. Le délégataire a d'ailleurs tout intérêt à l'amélioration du rendement des réseaux pour, d'une part, éviter les dépenses inutiles qu'il ne peut facturer et d'autre part éviter les pénalités contractuelles associées à la non atteinte de l'objectif de rendement.

Sur le point 2 : le contrat de DSP précédent a pris fin en décembre 2022 et non fin 2023 comme indiqué dans le texte. Entre 2022 et 2023, il y a eu, **contrairement à ce qui est affirmé**, une augmentation du prix de l'eau potable de 298,36€ TTC à 309,82€ TTC sur la base d'une facture 120m³ **soit 3,84%** ; la part assainissement ayant quant à elle augmenté sur la même période de **2,95%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2022 et 2023 de 3,41% à 597,01€ TTC pour 120m³ soit 4,98€ TTC /m³.

Soulignons à ce titre que la comparaison des prix de l'Eau entre 2022 et 2023 n'a qu'une valeur relative puisque les tarifs 2023 **ont fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre d'un appel d'offre**, avec la prise en compte de nouvelles obligations réglementaires et contractuelles.

Entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation du prix de l'eau **non pas de 15% comme indiqué mais de 6,47%** : le prix de l'eau potable a augmenté de 309,82€ TTC à 329,88€ TTC sur la base de la facture 120m3 soit **6,47%** et la part assainissement a augmenté de **7,98%** ; au global, la facture Eau et Assainissement a augmenté entre 2023 et 2024 de 7,20% à 639,98€ TTC pour 120m3 soit 5,33€ TTC /m3.

Ce sont les parts délégataires de l'Eau Potable et de l'Assainissement **qui ont augmenté de plus de 15% entre 2023 et 2024 et non le prix de l'Eau**. Cette augmentation est due à l'évolution des indices INSEE qui composent la formule de révision annuelle contractuelle avec le délégataire.

Sur le point 3 : Les parts délégataires du prix de l'eau et de l'assainissement **étant révisées annuellement** et automatiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'application **des indices INSEE** dans la formule de révision définie dans les contrats, **il n'est pas possible de réaliser une projection** du prix de l'eau sur la durée du contrat. Les valeurs des indices suivent les évolutions de la situation économique qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance ; pour exemple, en 2023, l'augmentation des parts délégataires a été générée par l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

La Communauté de Communes des Aspres est compétente pour ce qui concerne l'eau et l'Assainissement ; les Rapports sur **le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sont des documents rédigés par la collectivité compétente aussi SAUR n'a pas vocation à fournir des explications s'y rapportant**.

Par ailleurs, affirmer « **ce sont bien de nos impôts qu'il s'agit** » au titre des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement démontre une totale méconnaissance du fonctionnement des collectivités et notamment de leurs budgets : les budgets Eau Potable et Assainissement sont **des budgets annexes indépendants**, autonomes et équilibrés : les impôts n'ont rien à voir à l'affaire, **chaque consommateur reçoit une facture de sa consommation et non un impôt**.

INFORMATIONS COMMUNALES

Collecte de Sang

Dans le cadre de la programmation des collectes pour 2025, la prochaine collecte aura lieu le :

- **Mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 14h00**

Restrictions de l'usage de l'eau

L'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2025-085-0002 du 26/03/2025 prolonge les mesures de restrictions des usages d'eau déjà en vigueur jusqu'au 30/04/2025 inclus.

Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Jeudi 8 mai 2025 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

Fête du village

La fête locale aura lieu le **samedi 17 mai 2025** :

Au programme :

18 heures 30 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé, suivi d'un vin d'honneur à la halle des Sports.

19 heures 30 : soirée avec le groupe Zik'Passion, grillades et desserts offert par la municipalité.

Le comité d'animation assumera la buvette tout au long de la soirée

Animations foraines pour les jeunes.

Déchets de jardin et gros cartons

Exceptionnellement, le premier jeudi du mois de mai étant férié, la récupération des déchets de jardin et des gros cartons se fera le **vendredi 2 mai 2025**.

Feux de la Saint Jean

La petite histoire de la Saint Jean.

Tradition typiquement catalane, la fête des Feux de la Saint Jean se tient tous les ans dans la nuit du 23 juin.

Une semaine avant, à l'occasion de la Trobada (Rencontre), les bénévoles et membres d'associations sportives et culturelles apportent de nombreux fagots de sarments afin de préparer le bûcher au sommet du Canigó.

Chaque année, c'est le même émerveillement lorsque le gigantesque brasier est allumé tout en haut de la montagne « sacrée ».

Portée par des coureurs, la flamme est accueillie par un comité festif et servira le soir à allumer les feux de joie, promesses de renouveau et célébration du solstice d'été.

La fête et le bal populaire peuvent alors commencer pour la nuit la plus courte de l'année.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour cette manifestation le **lundi 23 juin 2025**.

Inscription à l'école

Information aux parents d'enfants nés en 2022 : pour l'inscription en petite section maternelle pour septembre 2025, le dossier sera à retirer en Mairie à partir du 12 mai 2025.

Cantine

Les inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée de septembre 2025 doivent être faites en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr), sur votre Espace Famille (aucun dossier papier).

Charte des aînés

Dans le cadre de la Charte des aînés, une enquête a été menée auprès des personnes de plus de 65 ans, au total 404 réponses ont été recueillies. Les communes d'Oms, Brouilla et Terrats sont celles ayant le plus de réponses de personnes de plus de 65 ans.

Vous trouverez la présentation de l'enquête sur le site de la mairie ou en suivant ce lien : <https://www.brouilla.fr/enquete-seniors-charte-des-solidarite-avec-les-aines/>



Registre personnes vulnérables

Les personnes âgées, seules, isolées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur un registre. En cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise (neige, inondations...), canicule, qualité de l'air, les agents communaux prendront contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement répondre à des besoins urgents. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

Extrait du conseil municipal du 26 février 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES.

Procurations: Mme GIRAULT Elodie a donné procuration à M Claude COMMES.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Absents excusés : M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN.

Absents : Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD.

Secrétaire de séance : Mme ALCON Laetitia

Approbation de la convention de PUP : accord à l'unanimité

Déclassement VC7 après enquête publique : accord à l'unanimité

Ester en justice : accord à l'unanimité

Adhésion au groupement d'achat produits et fournitures d'entretien : accord à l'unanimité

Approbation de la convention pour la création et l'exploitation d'un site de compostage partagé sur un espace public : accord à l'unanimité

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière : accord à l'unanimité

Secour Populaire demande de subvention : refus à l'unanimité

ADMR demande de subvention : refus à l'unanimité

Rapport d'activité 2024 SPANC 66 : accord à l'unanimité

Détermination du prix de vente des parcelles A1615 et A1616 et choix de la TVA du prix : accord à l'unanimité

Ouverture du budget annexe : Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Autoriser M le Maire à consulter les établissements bancaires pour l'emprunt Lotissement Les Terrasses des Albères : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 19 mars 2025

Étaient présents M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme Bérengère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD, M Marc MALAVAUD

Procurations: Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS.

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Régine BANTREIL

Taux d'imposition 2025 : accord à la majorité

Approbation du compte financier unique 2024 : accord à la majorité

Affectation du résultat 2024 : accord à la majorité

Ouverture d'une ligne de trésorerie : accord à l'unanimité

Extrait du conseil municipal du 02 avril 2025

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme GIRAULT Elodie , Mme Maryse CHARVIEUX, Mme ALCON Laetitia, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, Mme Bérengère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD

Absents excusés : M Gilles Coste, Mme Laurence DJERROUD

Procurations : M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Pierre TAURINYA

Secrétaire de séance : Mme Christelle OGOZALY

Budget primitif 2025 commune : accord à l'unanimité

Police Municipale

Les élèves de Brouilla formés à la sécurité dans les transports Le Respect : Ensemble !



C'est la troisième année que les bénévoles de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Adateep66) éduquent les élèves de façon ludique à la sécurité dans les transports en commun.

Cette matinée du 19 mars a été consacrée à une cinquantaine d'élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de Mmes. Delphine PACCIANUS et Véronique FERRERES qui ont profité de la nouvelle campagne « Le respect : Ensemble ! » qui a pour but de sensibiliser les élèves sur l'importance d'adopter des comportements respectueux et de rappeler que le harcèlement n'a pas sa place dans les cars ou les bus !

En présence de la Police Municipale, les élèves ont réussi avec brio les exercices d'évacuation d'un autocar en cas d'incendie ou de panne.

« L'expérience, le savoir-faire et l'implication des bénévoles de l'association et de son président n'est plus à démontrer. Les aptitudes acquises par les enfants au cours de ces exercices sont précieuses. L'évacuation ne doit pas durer plus de 30 secondes et on laisse cartables et affaires personnelles dans le bus. » explique le Brigadier-chef Principal Alexis RENAUDIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Mme. Sophie ROSELL, coordinatrice Sécurité Routière auprès de la Préfecture, M. Robert PIQUET, président de l'association Adateep66 et Mme. Régine BANTREIL, adjointe au maire, ont remis aux enseignantes des boîtes de jeux éducatif LUDOCAR de sensibilisation à la citoyenneté et à la sécurité dans les autocars pour toutes les classes.



L'identification des chats

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège.
Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Depuis 2022, l'association « Libres et Poilus » procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et de les relâcher dans ces mêmes lieux.



Vous souhaitez devenir bénévole pour la capture ou famille d'accueil pour les chats et chatons ? Merci de contacter l'association au 06.12.87.31.64

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La commune de Brouilla est concernée par le risque feux de forêt dans le département et est soumise au titre du Code forestier aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Suite à la campagne de contrôle organisée en 2024 par les agents de l'ONF, nous rappelons aux propriétaires concernées qu'ils doivent réaliser les travaux de débroussaillage avant le **21 JUIN 2025**.

L'ONF organisera des contrôles à la fin de l'année mais rappelle que des contrôles ciblés pourront se faire courant du mois de juillet pour rechercher et constater les infractions aux OLD par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé l'expose à des sanctions pénales allant d'une amende de 1500€ au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.

Comment débroussailler ?



ASSOCIATIONS ET AUTRES EVENEMENTS

Vélo Club de Brouilla



Le Vélo Club de Brouilla 66 a revêtu pour la première fois son nouvel équipement lors de la Pause-Café qui s'est déroulé à Thuir le dimanche 6 avril 2025.

C'est l'occasion de remercier les Partenaires du club, la Mairie de Brouilla, la société ELMA panneaux photovoltaïques, Mr Rinaldo Pellé artisan peintre décorateur à Brouilla, les sociétés CBS Remap Tech Granulats de Brouilla, la société Casiers Locaux Ethiques de St Génis des Fontaines et Mr Johann Baudelot MX Construction de Villelongue dels Monts.

Nos prochains évènements sportifs :

En Avril 2025 Stage Vélo à l'Estartit pendant 4 jours

Pause-Café à Canet en Roussillon

1er Mai 2025 Pause Fraîcheur sur le site des Casiers Locaux Ethiques à St Genis des Fontaines

Un petit rappel, le Vélo Club organise tous les mercredis une sortie VTT

Avis aux amateurs !!!

Pour tous renseignements sur les activités et licences du VCB66

Tél : 0663032943

La Bibliothèque

Soirée Vélo Club-Bibliothèque

C'est la vélorution à Brouilla ! Nouveau cycle de la lecture, abordé par le Vélo Club et la Bibliothèque : livre sur le Tour, biographies de champions, articles divers...

Des railleurs s'étonneront de ce changement de braquet. Pourtant, avec les écrivains Antoine Blondin, Eric Fottorino, Louis Nuceza et d'autres, on ne quitte pas la littérature.

Samedi soir 5 avril, une exposition de photos, un échange d'anecdotes, un quiz et quelques lectures d'extraits ont animé une rencontre chaleureuse, parcourue en roue libre.

Moment de rétro-pédalage avec l'évocation du Tour 1926, raconté avec beaucoup de sensibilité par le grand journaliste Albert Londres. Les « forçats de la route », souvent anonymes, ont gagné toute la sympathie de l'auteur.

Nous avons évoqué aussi le plaisir de rouler à bicyclette, heureuse alternative à l'automobile pour les trajets courts.

La chanson « A bicyclette », créée par Yves Montand, a été reprise en chœur... Mais des répétitions s'imposeraient pour une meilleure interprétation ! Les prochaines semaines, guidons les lecteurs vers le rayon des livres sur le cyclisme ! Ils offrent de captivantes aventures sportives.

Concert à Brouilla

Samedi 22 mars, la salle Rouzaud recevait Les Amis d'Alain Marinaro, venus écouter, dans le cadre du Printemps des Poètes, la soprano Ulrike Van Cotthem, formée à l'école de musique de Freiburg im Breisgau (Allemagne) et Marie-Marguerite Cano harpiste diplômée du conservatoire de Montpellier.

Les mélodies composées par Masseret, Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Debussy ont été interprétées avec une extrême sensibilité par les deux artistes.

Les pièces expriment avec délicatesse des sentiments profonds, souvent mélancoliques, émanant de poèmes de Victor Hugo, de Verlaine, de Sully Prudhomme, de Paul Bourget... Une poésie non pas « volcanique » (c'est le thème officiel du Printemps des Poètes 2025) mais douce et toute en retenue. Au préalable, Dalila Marinaro avait fort bien présenté les deux interprètes, suscitant à l'avance notre attention admirative. Et Jean-Yves a judicieusement lu plusieurs de ces poèmes, car il n'est pas toujours facile de comprendre les paroles des textes mis en musique.

Le silence régnant au terme de chaque mélodie était de qualité, nourri de ces vibrantes sonorités produites par une voix chaleureuse et un instrument plein de grâce légère.

Nous souhaitons pour les carrières d'Ulrike et de Marie-Marguerite une très belle suite.

Merci à Jean-Yves et Dalila d'avoir une fois de plus favorisé l'alliance naturelle de la musique et de la poésie, à nos deux interprètes, merci aussi à la Commune pour l'accueil à Brouilla de ce moment privilégié.

Printemps des Poètes 2025 : Poésie volcanique, H et Hugo

Printemps des Poètes en deux temps à Brouilla, le 8 et 11 avril. Un peu en retard par rapport aux dates officielles, un peu de dissidence aussi, puisqu'au thème national de la « Poésie volcanique », nous avons ajouté Victor Hugo, suivant l'ordre alphabétique des années précédentes. Hercule, Herculanium étaient aussi de la fête.

Anticipant l'arrivée des écoliers, la salle Rouzaud s'était parée de très nombreuses créations des enfants : volcans en éruption, divers vers explosifs, vitraux illuminant la porte vitrée de l'entrée, représentations de Quasimodo et de Notre-Dame.

Le « parrain » de cette manifestation était bien Victor Hugo, Hugo le poète, le romancier, l'écrivain engagé, le père, le grand-père affectueux qui a beaucoup touché les plus jeunes élèves.

Une classe a redessiné le visage du poète, une autre a emmêlé des vers, une autre encore a ajouté des strophes à un poème. Initiatives sacrilèges ? Pas du tout il est bon que la littérature classique soit dépoussiérée et ravivée par des couleurs nouvelles ! Rapide moment d'émotion intense avec l'éruption en direct d'un volcan ! Volcan miniature, mais le phénomène a été unanimement salué.

Innovations graphiques, composition de poèmes, poèmes dits et chantés avec entrain, les professeurs et leurs élèves ont animé avec bonheur ces deux matinées devant des parents ravis et des bénévoles sous le charme.

L'Atelier

L'association l'Atelier se réunit tous les mardi et jeudi de 14h à 17h dans la petite salle à l'étage de la mairie afin de proposer diverses activités pour tout le monde, couture, peinture, crochet ... et propose maintenant des jeux de cartes pour ceux qui seraient intéressés.

Brouilla Nature

Une trentaine de personnes en comptant les animateurs ont assisté à la conférence sur les tortues organisée par les associations Brouilla Nature et La Charbonnière.

Celle-ci a été animée par Pierre Fita amateur passionné et par Thierry Auga-Bascou inspecteur de l'Environnement parc Naturel marin du golfe du Lion, Office de la Biodiversité Française (OFB).

Cette conférence sur nos tortues catalanes a permis de lever le voile sur la méconnaissance que nous avons de ces animaux, aussi bien sur leurs origines, leur biotope, les différentes catégories, que la législation à leur sujet.

Pourtant, au détour d'une rivière ou d'un chemin, nous pouvons les rencontrer dans nos campagnes.



Légende photo : Thierry Auga-Bascou explique la législation.

Il faut savoir qu'une tortue trouvée en pleine nature n'est pas une tortue domestique perdue. Il faut la laisser dans la nature où vous l'avez trouvée.

Si possible, en informer l'OFB ou l'association « La Charbonnière ».

Pierre Fita explique qu'un individu peut parcourir de grandes distances dans la journée et connaît par cœur son environnement.

Thierry Auga-Bascou raconte : Récemment, suite à la ponte d'une tortue Caouanne sur une plage de Saint-Cyprien, une protection autour du nid a été installée pour éviter les dérangements pendant la période d'incubation.

Pierre Fita et les bénévoles de l'association La Charbonnière ont œuvré des jours et des nuits pour protéger ce nid. Il rappelle que la détention d'une tortue est régie par la loi et doit être déclarée.

La réunion se termine par la remise de nichoirs commandés par la mairie et de discussions autour du pot de l'amitié concocté par les bénévoles de Brouilla Nature.

Dates à retenir :

Judi 15 mai : Randonnée facile gratuite à la chapelle St Laurent. A partir du château Valmy.

Nous serons accompagnés d'un guide expérimenté qui nous fera découvrir le patrimoine magnifique du massif des Albères.

Durée environ 3 h Distance 7 kms.

Pour ceux qui le désirent, un moment convivial avec le repas tiré du sac à l'arrivée dans le parc du château Valmy.

Départ 8h15 sur le Parking de l'école de Brouilla

Judi 22 mai : Balade gratuite dans la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu.

Avec un guide qui nous fera découvrir la biodiversité qui s'y trouve

Parcours très facile : 3 kms

Durée environ 3 h

Départ 8h30 sur le parking de l'école de Brouilla

Mercredi 11 juin ou Samedi 14 juin :

Atelier cuisine et repas qui mêle histoire, alimentation et botanique.

Le menu sera basé sur les végétaux, mais aussi avec de la viande.

Menu à découvrir le jour même. La préparation se fera tous ensemble.

Départ à 9h15 sur le parking de l'école de Brouilla.

La participation sera de 25 € par personne, mais 10 € seront offerts par Brouilla Nature.

Pour ces 3 événements, il est nécessaire de s'inscrire :

Tel : 06-78-77-31-33 ou 06-81-57-13-41

Mail : christian.armanet66@gmail.com

Expression de l'opposition

Bonjour à tous,

Voici des informations qui impactent notre vie quotidienne.

Ce que les tribunaux administratifs ont refusé d'admettre est mis en œuvre par les tribunaux judiciaires et c'est plutôt salé. Le tribunal judiciaire a condamné EDF Renouvelable qui gère cinq parcs sur le causse d'Aumelas (Hérault) pour une trentaine d'éoliennes responsables des mortalités de plusieurs espèces d'oiseaux protégés. Les dix sociétés doivent payer 500 000 euros dont 250 000 euros avec sursis chacune, surtout les éoliennes s'arrêtent de fonctionner à partir de ce lundi 7 avril pour quatre mois et le directeur de la société écope de peines de prison.

<https://www.fdesouche.com/2025/04/07/herault-34-eoliennes-tueuses-doiseaux-proteges-des-amendes-recordsedf-renouvelable-condamne-une-trentaine-deoliennes-arretees-4-mois-avec-execution-provisoire/>



Ci-dessus le compte-rendu du conseil de la communauté de commune des Aspres où est indiqué l'abandon du projet photovoltaïque au Mas Sabole. <https://publiact.fr/documentPublic/573703>



Ci-dessus : A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera.

Pour plus d'information sur l'impact sur nos factures on peut téléphoner à la délégation de Montpellier 04 26 22 32 00 (Lundi, mardi, jeudi 08h00-12h30-13h30-16h30, mercredi vendredi 08h00-13h00) qui gère les départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66. Une adresse mail est disposition : redévances@eaurmc.fr
https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36064/fr/coordonnees-et-plans-d-acces

A l'instar de la commune de St Jean-Lasseille pourrait-on réaliser une consultation publique et une étude sur la sécurisation du centre-ville pour installer des feux de croisements sur l'avenue principale de Brouilla. Plusieurs riverains sont apeurés par la vitesse des véhicules qui circulent.



Ci-dessus un aperçu du conseil municipal de Perpignan du 04 avril 2025.

Bonne lecture à tous.

L'opposition.

Informations utiles

DECHETS DE JARDINS ET GROS CARTONS

Il existe un service d'apport de déchets de jardin et cartons (type gros cartons de livraison) les 1^{ers} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, sur inscription en mairie. Pas de retrait en porte à porte. Pour les gros volumes, mise à disposition du camion de la mairie, entre midi et 13h30 (50 €).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h
et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants :
activités créatives, culturelles et sportives,
sorties, jeux... les mercredis et pendant les
vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à
18h, à l'école de Banyuls dels Aspres
(contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie,
sur rendez-vous auprès du **04.68.53.69.55**

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites
sur RV 04.30.44.48.79

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du
livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la
défense, un certificat de participation vous sera
remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat
obligatoire est requis pour l'inscription aux examens
et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 6 mai 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 2 mai

Mardi 3 juin 2025 : s'inscrire en appelant le
04.68.66.59.61 avant le 30 mai

Précision :

Seuls les déchets enregistrés seront évacués et
dans la limite de 2m3.

Tout déchet qui contient dans un véhicule doit
être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) **les lundis, dès 5h du matin**

Bac Jaune (tri sélectif) **les mercredis en semaine paire** (à partir de 5h du matin), soit mercredi 14 mai,
mercredi 28 mai, mercredi 11 juin, mercredi 25 juin et mercredi 9 juillet.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la
Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles